

Institut de Formation en Soins Infirmiers *Jean-Baptiste PUSSIN*

PORTES OUVERTES Rentrée septembre 2022





Institut de Formation en Soins Infirmiers

Jean-Baptiste PUSSIN

LA FORMATION



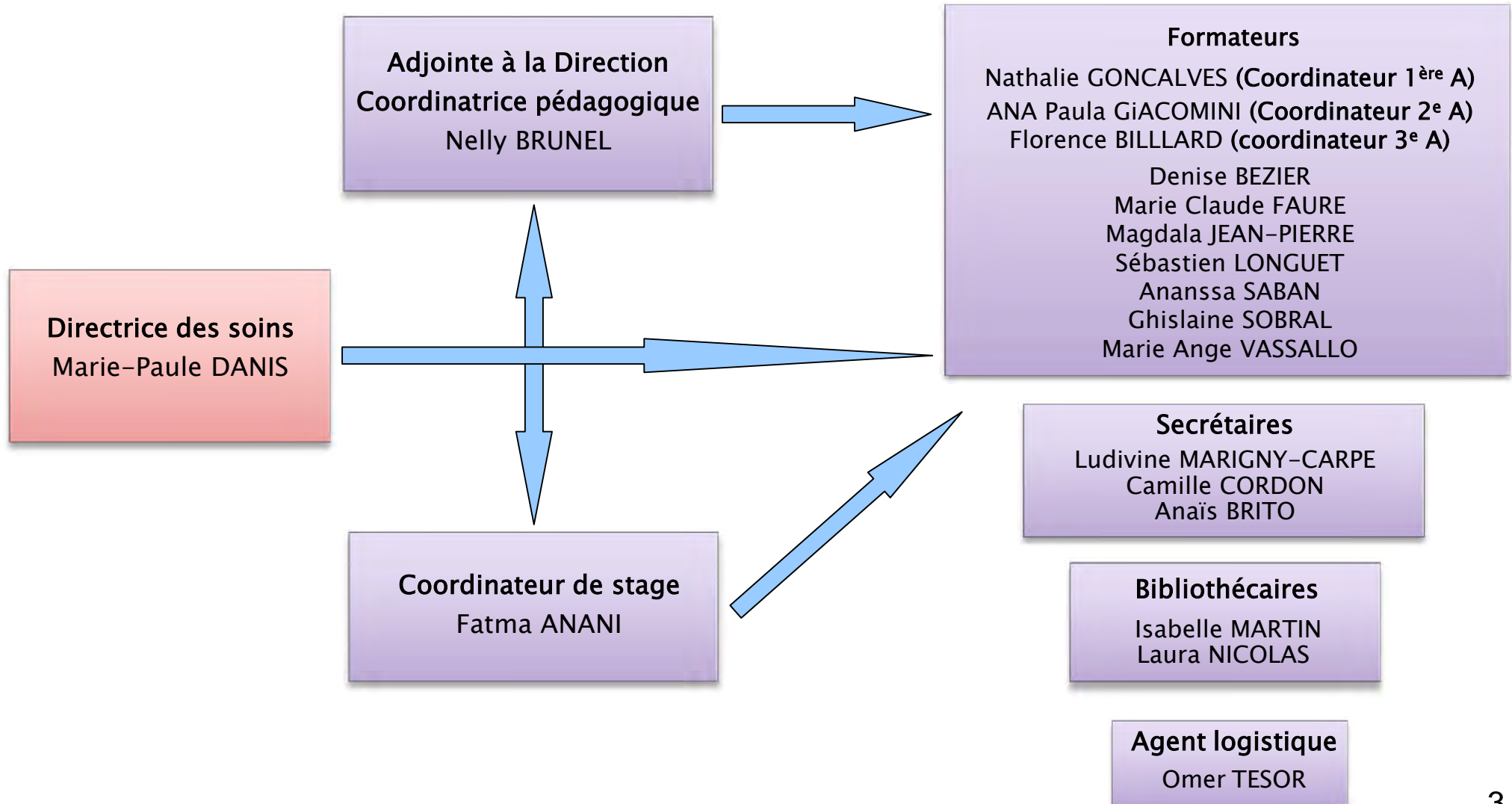
Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, l'institut de formation en soins infirmiers Jean Baptiste PUSSIN a mis en place un partenariat un partenariat avec l'université de Paris et 15 autres instituts (St-Joseph, Ste-Anne, Les Diaconesses, Nanterre, Rabelais, Saint Louis, Louis Mourier, Eaubonne, Pontoise, Gonesse, Beaujon, Bichat, Beaumont sur Oise, Argenteuil).



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Jean-Baptiste PUSSIN

L'ORGANIGRAMME



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Jean Baptiste PUSSIN

MODALITÉS D'ADMISSION

- Candidats bacheliers, futurs bacheliers ou équivalents**

Etre âgé de 17 ans au moins au 31/12/2021

Inscription et formulation des vœux

du 20/01/2022 au 29/03/2022

Confirmation des vœux

Le 07/04/2022

Phase d'admission

Du 02/06/2022 au 15/07/2022

- Autres candidats relevant de la formation professionnelle continue**

Personnes ayant 3 ans d'expérience professionnelle
(ayant cotisé 3 années à un organisme de protection sociale en France)

Inscription :

du 29/11/21 au 28/01/22

Epreuve écrite

2 mars 2022 13h30

Epreuves orales

du 7/02/22 au 4/03/22

Accès possible aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap veuillez vous approcher dans les meilleurs délais de l'institut de formation : ifsi@ght94n.fr

Objectifs généraux

Au terme de la **1^{ère} année** de formation en soins infirmiers l'étudiant sera capable de :

- Concevoir les différentes dimensions de la fonction d'infirmier(e) D.E. conformément aux extraits du Code de la Santé Publique Livre III relatifs à la partie législative et réglementaire des actes professionnels et à l'exercice de la profession. (Cf. « Référentiel de formation »)
- S'inscrire dans une démarche de questionnement éthique et déontologique au niveau des soins infirmiers.
- Amorcer et/ou développer une réflexion concernant son projet professionnel.
- Développer le sentiment d'appartenance à la profession en y intégrant **ses valeurs et ses règles.**

Objectifs généraux

L'étudiant **en deuxième année** va construire progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs, savoirs faire, attitudes et comportements afin de se professionnaliser.

Pour cela il doit développer :

- Sa capacité d'apprendre,
- Sa capacité à se questionner,
- Sa capacité à reconnaître ses émotions, à les gérer avec la distance professionnelle nécessaire, tout en ayant intégré une éthique professionnelle.

Objectifs généraux

L'étudiant **de troisième année** acquière, depuis la première année, des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.

Il est de plus en plus capable de reconnaître ses émotions et de les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose.

L'étudiant acquière une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction. Il construit son identité professionnelle.

A travers le mémoire de fin d'étude, l'étudiant va également entrer dans une démarche de recherche où il va analyser les pratiques, réfléchir sur les compétences professionnelles à développer.

Il va installer son appartenance au corps professionnel et formalise son projet professionnel.

Au terme du dispositif de formation l'étudiant doit **devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif**, capable de répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre pluri professionnel.

Cette formation en soins infirmiers vise à mettre en adéquation les compétences infirmières et les besoins en santé de la population du territoire.

La formation en IFSI s'organise en 6 semestres , un semestre universitaire correspond à 20 semaines de travail de 35 heures par semaine.

La formation comprend une **formation théorique** sous la forme de : cours magistraux, travaux dirigés et travail personnel accompagné d'une durée de 2100 heures et une **formation clinique** de 2100 heures.

Les cours magistraux ont lieu à l'université et/ou en visioconférence. Ils sont dispensés par les hospitalo-universitaires.

Chaque étudiant a une carte de l'université lui donnant accès aux services de L'Université de Paris (cours, bibliothèques universitaires, service de santé universitaire, Crous...),

Les travaux dirigés (T.D.) sont organisés au sein de l'IFSI et dispensés par les cadres formateurs.

Les partiels ont lieu à la fin de chaque semestre pour chacune des années de formation sur une semaine identifiée sur l'alternance.

Institut de Formation en Soins Infirmiers *Jean Baptiste PUSSIN*

DOCUMENTATION

- Un centre de documentation est mis à disposition des étudiants en soins infirmiers. Il est commun à l'IFSI et à l'ENKRE (*école nationale de kinésithérapie et de rééducation*).
- Une visite guidée est prévue où vous serez expliqués l'organisation et le fonctionnement (*Voir guide du lecteur*)
- Horaires de la bibliothèque :
 - Du lundi mardi et jeudi : 8h30 à 18h00
 - Mercredi 8h30 à 17h
 - Vendredi 8h30 à 16h



CAFÉTÉRIA

- Une **cafétéria** est mise à la disposition des étudiants.
- Elle est **commune** à l'ENKRE et à l'IFSI.
- C'est un lieu de détente, de convivialité et de restauration (réfrigérateur, micro ondes).



Institut de Formation en Soins Infirmiers *Jean Baptiste PUSSIN*

LA FORMATION



MESURES SPÉCIFIQUES



Depuis la rentrée 2020, nous avons le plaisir de vous accueillir dans notre Institut de Formation en Soins Infirmiers, dans un contexte de crise sanitaire.

Afin de vous proposer des conditions sanitaires optimales, l'IFSI s'engage à respecter scrupuleusement les mesures sanitaires suivantes, et invite chaque étudiant à en faire de même.



- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée de l'IFSI, des salles de cours,
- Sens de circulation fléché pour éviter les croisements de personnes,
- Installation d'un écran de plexiglas au niveau du secrétariat et de la bibliothèque,
- Port du masque obligatoire dans tous les espaces de l'IFSI.
- Passe vaccinale à jour

Institut de Formation en Soins Infirmiers Jean Baptiste PUSSIN

LA FORMATION



La propreté de nos locaux

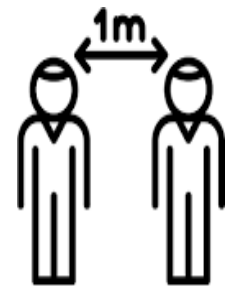
- Désinfection plusieurs fois par jour des “zones sensibles” (poignée de porte, robinetteries...) et des parties communes,
- Passage quotidien d'une solution désinfectante (sur les tables et matériels de TP),
- Aération des salles de formation plusieurs fois par jour,
- Ouverture permanente des portes des couloirs, d'accès aux sanitaires.

NB: le masque doit être changé toutes les 4 heures



Sécurisation des espaces de formation


- Port du masque obligatoire dans toutes les salles de formation,
- Plan de sensibilisation renforcé auprès de tous les gestes barrières à observer,
- Affichage “gestes barrières et bonnes pratiques” multiplié à l'accueil, devant le secrétariat, dans les couloirs...
- Distributeurs de gel hydro-alcooliques installés dans toutes les salles de formation,
- Pauses adaptées (taille du groupe, roulement).



Soyez assurés que l'ensemble du personnel de l'IFSI met tout en œuvre pour vous accompagner et favoriser le développement de vos compétences dans les meilleures conditions.

L'équipe de l'IFSI JB Pussin.

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

- Depuis la rentrée 2015, nous avons créé une section Sportifs de Haut Niveau, en partenariat avec l'  INSEP
Terre de Champions
- Il y a actuellement 1 athlète en formation
- La formation est adaptée en fonction des contraintes du calendrier sportif et se fait sur 6 ans minimum

Institut de Formation en Soins Infirmiers *Jean Baptiste PUSSIN*



L'IFSI Jean Baptiste PUSSIN a obtenu la charte **ERASMUS +** en octobre 2015.
Les étudiants bénéficient de **stages en Europe et à l'international** depuis la rentrée universitaire 2016/2017.

Cette ouverture européenne s'inscrit dans une réflexion globale de formation et dans le respect des valeurs de l'IFSI Jean Baptiste PUSSIN.

Cette nouvelle étape se fera en **collaboration avec les Hôpitaux de Saint-Maurice, et le département universitaire en sciences infirmières et rééducation (DUSIR) de [l'Université de Paris.](#)**

En retour, et à la demande de nos partenaires, nous **accueillerons des étudiants entrants au sein des Hôpitaux de Saint-Maurice.**

LA FORMATION

La formation doit répondre à une finalité professionnelle et permettre des passerelles dans la perspective du dispositif LMD, c'est pourquoi elle est déclinée en 180 **ECTS** (crédits européens).

Elle s'inscrit dans **une logique de compétences**.

Elle permet une **ouverture internationale** sur le marché du travail, elle **mobilise des savoirs en situation**, elle favorise **le développement de l'autonomie**.

Elle nécessite de **se former tout au long de la vie**.

LES 10 COMPÉTENCES INFIRMIÈRES

1. **Evaluer** une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. **Concevoir et conduire** un projet de soins infirmiers
3. **Accompagner** une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. **Mettre en œuvre** des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. **Initier** et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. **Communiquer et conduire** une relation dans un contexte de soins
7. **Analyser** la qualité des soins et **améliorer** sa pratique professionnelle
8. **Rechercher et traiter** des données professionnelles et scientifiques
9. **Organiser et coordonner** des interventions soignantes
10. **Informier et former** des professionnels et des personnes en formation

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Jean Baptiste PUSSIN

ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation en soins infirmiers se répartit **en 6 semestres de 20 semaines** chacun
- Ainsi, **en 1ère année**, le premier semestre débute le lundi 5 septembre 2022 et se termine fin janvier 2023, le deuxième semestre débute en février 2023 et se termine début juillet 2023.
- Chaque semestre comporte des enseignements théoriques (majoritaires en 1ère année) et des stages.

En **1ère année** la durée des stages est de 15 semaines, 5 lors du 1er semestre et 10 lors du 2ème semestre.

En **2ème année** la durée des stages est de 20 semaines réparties sur les 2 semestres.

En **3ème année** la durée des stages est de 25 semaines réparties sur les 2 semestres.

Les étudiants bénéficient de **congés scolaires** : 2 semaines de vacances d'hiver, 2 semaines de vacances de printemps et 8 semaines l'été (sauf pour la 3ème année).

SALLES DE COURS



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Jean Baptiste PUSSIN

LE CONTENU DE LA FORMATION

1/2

La formation en soins infirmiers est déclinée en **6 champs d'enseignement** :

- 1 - Sciences humaines, sociales et droit
- 2 - Sciences biologiques et médicales
- 3 - Sciences et techniques infirmières Fondements et Méthodes
- 4 - Sciences et techniques infirmières Interventions
- 5 - Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- 6 - Méthodes de travail

dont les contenus sont identifiés en CM, TD, TP et Travail Personnel Guidé.

Ces enseignements se font à partir de situations de soins qui vont permettre de créer chez l'apprenant les conditions de visibilité et de construction des compétences.

L'approche par compétences va favoriser l'acquisition de savoirs, combinés entre eux et mobilisables pour la prise en soin des situations diversifiées dans le but de comprendre, agir et transférer.

L'objectif sous tendu est la **professionnalisation**.

SALLES DE PRATIQUE



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Jean Baptiste PUSSIN

LE CONTENU DE LA FORMATION

2/2

- **La formation clinique** comprend **60 semaines de stage** d'une durée variant entre 5 et 10 semaines dans **4 typologies de stage** :
 - Soins de courte durée (M.C.O.)
 - Soins en psychiatrie et santé mentale
 - Soins de longue durée (gériatrie, soins de suite et de réadaptation...)
 - Soins à domicile, lieux de vie, de travail...
- Les stages favorisent l'intégration des savoirs acquis par les étudiants et en développent de nouveaux.
- Ainsi le stage est à la fois un lieu d'application des connaissances reçues et un lieu d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la participation aux soins, à la prise en charge des personnes, aux réflexions menées en équipe de travail, et par l'utilisation des savoirs dans la résolution de situations connues ou inconnues.
- Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité.
- L'étudiant possède un livret de suivi (port folio) qui sera utilisé comme outil de lisibilité de sa progression.

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Jean Baptiste PUSSIN

STAGES

Responsabilité civile

- Obligatoire et en cours de validité à l'entrée en formation

Vaccinations

Les étudiants en IFSI doivent être immunisés contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la tuberculose et anti COVID

Tenue professionnelle pour le stage

- L'achat d'un trousseau est à la charge de l'étudiant.
- Chaque tenue est nominative.
- Le trousseau se compose de 5 tenues (tunique et pantalon) et d'une paire de chaussures conforme à la réglementation des hôpitaux.
- L'étudiant en soins infirmiers a la responsabilité de l'entretien de sa tenue de stage.
- Le coût du trousseau est d'environ 100 € pour 5 tenues dont le montant est à acquitter auprès de l'organisme fournisseur.



AIDES PECUNIAIRES AUX ETUDIANTS - 1/2

• **INDEMNITES DE STAGES**

Des indemnités sont versées par semaine de stage à raison de :

36 Euros pour la 1ère année

46 Euros pour la 2ème année

60 Euros pour la 3ème année

Les frais de déplacement pour se rendre en stage sont remboursés sur la base des transports en commun ou indemnités kilométriques.

• **ALLOCATION D'ETUDES**

Au cours de la formation, une possibilité d'obtenir un contrat d'allocation d'étude est offerte par les hôpitaux Saint-Maurice

• **POSSIBILITES DE BOURSES D'ETAT**

La bourse d'état constitue une aide financière accordée aux étudiants dont les revenus familiaux ou personnels sont insuffisants (critère: quotient familial).

L'attribution des bourses est gérée par le conseil Régional.

Pour plus d'informations, consultez le site: www.iledefrance.fr

AIDES PECUNIAIRES AUX ETUDIANTS - 2/2

- **DES AIDES SPECIFIQUES AUX SALARIES / LA FORMATION CONTINUE**

Dans le cadre de la formation continue, chaque année, quelques candidats ayant une expérience professionnelle peuvent bénéficier, par l'intermédiaire de leur employeur, d'un financement (maintien du salaire) soit au titre de la promotion sociale, soit au titre de la formation professionnelle.

Le Conseil Régional du lieu de l'IFSI peut également contribuer à ce financement.

- **DES AIDES SPECIFIQUES AUX DEMANDEURS D'EMPLOI**

Le Conseil Régional peut contribuer au financement des études, notamment pour les candidats demandeurs d'emploi, pour lesquels un nombre de prises en charge est décidé chaque année.



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Jean Baptiste PUSSIN

AVANTAGES

REPAS

Les étudiants ont accès au self de l'hôpital pendant les périodes de cours et de stages au sein de l'établissement. L'accès se fait par le biais d'une carte nominative pour tous les étudiants : le coût repas est aligné sur le tarif C.R.O.U.S. (3,30 euros)

ASSURANCE RISQUE PROFESSIONNEL ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Cette assurance est prise en charge par l'établissement. Elle ne se substitue pas à l'attestation d'assurance responsabilité **individuelle** que vous devez fournir tous les ans à la rentrée scolaire et à la date d'échéance si renouvellement en cours d'année.

LES DÉBOUCHÉS

- Ils sont très **variés**, permettant de répondre à tous les projets professionnels :
 - Hôpitaux (les différents services de soins)
 - Cliniques, centres de rééducation
 - Etablissements scolaires
 - Centres de soins, dispensaires, associations, centres de prévention
 - Maisons de retraite
 - Entreprises
 - Armée, Sapeurs Pompiers, humanitaire...
 - Spécialisations (IPDE, IBODE, IPA)
 - Exercice libéral (après 2 ans d'expérience)
- Le Diplôme d'Etat d'infirmier(e) délivré en France permet d'exercer dans les **pays de l'Union Européenne.**

LES SPÉCIALISATIONS

(Accès par concours ou par V.A.E.)

- **Puéricultrice**
1 an de formation
La formation peut suivre immédiatement l'obtention du D.E.
- **Infirmier(e) anesthésiste (IADE) grade Master**
2 ans de formation
Ne peut se faire qu'après 2 années d'exercice professionnel infirmier.
- **Infirmier(e) de bloc opératoire (IBODE)**
18 mois de formation
La formation peut suivre immédiatement l'obtention du D.E
- **Infirmier pratique avancée (IPA) : grade Master**
Après 3 années d'exercice professionnel
2 ans de formation en lien avec 5 domaines d'intervention au choix

LES OUTILS POUR LA FORMATION

- En conformité avec le programme national pour la sécurité des patients, l'IFSI s'est doté de matériels et a formé ses cadres formateurs pour assurer des ateliers de simulation en santé, sous différentes formes :
 - Mannequin,
 - Patients standardisés,
 - Matériel de démonstration.
- Ces méthodes d'apprentissage font partie intégrante du projet pédagogique et s'inscrivent dans différentes unités d'enseignement.
- Les IFSI du groupement sont inscrits dans ce projet avec l'Université de Paris et la plateforme iLumens,

3 ans plus tard...



Institut de Formation en Soins Infirmiers *Jean-Baptiste PUSSIN*

12/14 rue du Val d'Osne - 94410 Saint-Maurice

☎ : 01 43 96 60 59

✉ : ifsi@ght94n.fr @ : www.hopitaux-saint-maurice.fr

